

CINE 487

SOLVANT DE DÉGRAISSAGE POUR BACS ET FONTAINES



DESCRIPTION :

CINE 487 est un solvant dégraissant destiné au nettoyage industriel des métaux.

AVANTAGES :

Forte affinité vis-à-vis des corps gras : CINE 487 dissout les graisses, l'huile, le cambouis et autres produits contaminants organiques présents dans un environnement industriel. **Sécurité :** CINE 487 est exempt de solvants chlorés et combine un taux d'évaporation régulier et un point éclair supérieur à la température ambiante ce qui le rend plus sûr que les dégraissants conventionnels. **Temps de séchage court & sans résidu :** CINE 487 sèche rapidement et ne laisse aucune pellicule sur les surfaces traitées. **Sûr d'emploi :** CINE 487 est compatible avec tous les métaux et alliages et n'attaque pas les peintures, vernis, isolants, plastiques lors d'une durée de contact normale. **Confort d'utilisation :** CINE 487 existe en version parfumée pour assurer à tous les utilisateur. Bien-être et confort lors de l'emploi.

UTILISATIONS PRECONISEES :

CINE 487 s'utilise pour nettoyer le matériel avant le démontage nécessité par l'entretien ou les réparations : Retire les huiles de traitement et autres produits organiques des pièces fabriquées. Dégraisse les pièces en métal, le matériel et autres surfaces dures avant revêtement. CINE 487 est particulièrement apprécié dans les industries de fabrication de métaux, ateliers de peinture, ateliers de réparation, usines automobiles, chantiers navals ...

MODE D'APPLICATION :

CINE 487 s'utilise pur en bain, en pulvérisation ou en nettoyage manuel. CINE 487 a été spécialement conçu pour une utilisation en bacs ou fontaines de dégraissage..

CARACTERISTIQUES / DONNEES TECHNIQUES :

| | |
|-----------------------|-------------------|
| Densité à 20°C | 0,78 |
| Aspect | Liquide |
| Couleur | Clair transparent |
| Odeur | Non Parfumé |
| Solubilité dans l'eau | Négligeable |
| Point éclair | 41°C |
| Taux d'évaporation | 0,2 à 20°C |

EMBALLAGES VIDES :

Réemploi interdit, bien vider le bidon, rincer à l'eau claire. Éliminer les emballages vides via un service de collecte spécifique. Ne pas jeter les résidus à l'égout. (éliminer dans un centre de déchets dangereux ou spécifique).

Usage professionnel.

Les renseignements que contient cette fiche technique ont pour but de vous conseiller mais n'impliquent aucun engagement de notre part. 08.02.22